

VALDAHON INFOS

Votre journal d'information communale MARS 2024

PERTURBATIONS À PRÉVOIR

Les premiers coups de pelle vont être donnés à partir du 20 mars dans la Grande Rue ainsi que dans la rue du Lavoir. Le chantier se déplacera ensuite sur le parking de la mairie et de la rue de l'Hôtel de Ville, puis l'entrée de la rue St Michel. Pour les besoins du chantier, ces espaces seront fermés l'un après l'autre, le temps des premiers travaux de réseaux.

L'organisation de ce grand chantier de l'aménagement urbain a été optimisée afin de limiter les contraintes de circulation sur la Grande Rue. Dans un premier temps, les interventions se feront donc sur les espaces de trottoirs et parvis de la mairie. Conscients des désagréments générés par ces travaux, tout sera fait pour en limiter les impacts sur la vie quotidienne des Valdahonnaises et Valdahonnais.

Durant les interventions sur la Grande Rue, la circulation sera alternée. Cela sera effectif à partir de la mi-avril jusqu'à la mi-juillet, puis à la fin août. L'avancement du chantier est bien évidemment soumis aux conditions météorologiques.



« DU CHANGEMENT
DANS NOTRE VILLE »

Chères Valdahonnaises,
Chers Valdahonnais,

Oui, la santé des enfants est notre priorité ! La commune de Valdahon a toujours pris ses responsabilités en matière de sécurité et respecté ses obligations vis-à-vis de la réglementation, et à ce titre nos services ont toujours assuré une surveillance régulière de l'école St-Exupéry. Suite à l'alerte donnée par Madame la directrice de l'école St-Exupéry, nous avons décidé de fermer le bâtiment afin d'y faire un diagnostic d'empoussièrement par un cabinet d'expertise. Le rapport a confirmé l'absence totale de fibre d'amiante dans l'air dans le bâtiment. Dans un premier temps, nous avons pris la décision toute naturelle d'encapsuler les dalles dégradées et de rouvrir l'école le 4 mars en toute légitimité. D'ailleurs, nous avons communiqué en ce sens et envoyé un courrier aux parents d'élèves. Mais face à l'inquiétude des parents, des enseignants et sur le conseil de l'inspecteur sécurité santé de l'Académie sur le possible décollement d'autres dalles, nous avons décidé de maintenir la fermeture de l'école et de refaire entièrement le sol. Cette prise de décision a nécessité la mise en place dans l'urgence d'une organisation. Il a fallu trouver une entreprise qui a accepté de réaliser ces travaux très rapidement et surtout d'organiser la rentrée du 4 mars en répartissant les 13 classes soit 256 élèves dans les différents bâtiments communaux et un bâtiment départemental : l'Espace Ménétrier, le Périscolaire, le Presbytère et le collège. Je remercie d'ailleurs les élus concernés, Rachel, Gaëlle et Morgan pour leur implication ainsi qu'à notre Directrice Générale des Services, l'équipe administrative, le service communication, le responsable technique et ses agents qui ont tout mis en place en un temps record ! Les services du Département ont aussi été exemplaires, merci à eux ainsi qu'au Principal du collège qui ont contribué à cette belle solidarité. Merci également à la Paroisse et à Familles Rurales qui se sont fortement mobilisés. Je remercie les associations qui ont accepté tout naturellement de décaler leurs activités suite à la réquisition des bâtiments. Un grand merci également à Madame Chibout, directrice de l'école qui nous a accompagnés dans toutes les démarches administratives et a assuré le lien avec les parents d'élèves. Les travaux se sont terminés le 5 mars et dès le 6 mars, ont été posées des pompes pour le test d'empoussièrement avec un résultat sans contestation possible. Lundi 11 mars, la prestation d'entretien ménager a été lancée. Quant aux enseignants, ils ont souhaité une journée pour ranger leurs classes. Et puisqu'il ne leur était pas possible d'être disponibles le week-end, nous avons réouvert l'école St-Exupéry en toute sérénité le 14 mars. À noter que dans tout cela, selon la Directrice d'école, les élèves ont plutôt apprécié d'avoir changé de lieu pendant quelques jours et se sont vite adaptés ! De la nouveauté et de la découverte ! Mais désormais tout est rentré dans l'ordre.

Je me permets tout de même de m'exprimer sur le fait que certains se targuent et nous donnent des leçons de morale alors que nous avons hérité de bâtiments vieillissants qui n'ont pas toujours reçu l'entretien nécessaire depuis des années conduisant à cette situation de crise. Il est clair que cette dépense imprévue va entraîner des conséquences sur le budget au détriment malheureusement d'un



projet qui nous tenait à cœur. Nous allons devoir reporter les travaux de la rénovation de la salle Polyvalente en 2026. Je le répète, le bien-être des enfants et des enseignants sont notre priorité !

Depuis plusieurs mois, nous communiquons régulièrement sur l'aménagement de l'espace urbain. Dans des précédentes éditions de notre journal, nous avons abordé la sécurité, l'apaisement de la vitesse et la végétalisation de ce grand projet. Cette fois les travaux se précisent pour un départ le 20 mars. Le 11 mars, nous avons invité les commerçants, propriétaires et locataires des lieux concernés par les chantiers et le 12 mars nous avons organisé une réunion publique au niveau de la population. Nous ne manquerons pas de communiquer sur l'avancement des travaux sur nos différents médias : panneau lumineux, site de la ville, des flyers. La présence de notre Police Municipale permettra une proximité avec les citoyens pour répondre à leurs interrogations. Avant d'atteindre nos objectifs, il y aura des nuisances dont nous sommes tout à fait conscients et pour mieux accepter ces perturbations, nous devons vous informer. Mais on ne peut faire d'omelette sans casser d'œufs !

Dans un autre domaine, les futurs facteurs ont prêté serment dans notre salle d'honneur le 9 février dernier. Cette cérémonie émouvante a concerné 27 nouvelles recrues. Confidentialité et discrétion sont les maîtres mots de cette profession qui a beaucoup évolué. Dépôt du courrier certes mais désormais d'autres missions sont attribuées aux facteurs(trices) comme l'aide aux personnes âgées, portage de médicaments. Ils font partie de notre quotidien et nous les remercions pour leur bonne humeur quelle que soit la météo.

Après différents appels à projet et des négociations, la signature de la vente du terrain à AXENTIA pour la construction de l'EHPAD s'est tenue le 27 février. Les travaux commenceront début avril avec une pose de la 1ère pierre. Nous nous réjouissons de voir cette société bien connue de nous tous, piloter ce beau projet : c'est un acteur local professionnel et donc, une empreinte carbone limitée. Nous remercions la société Axentia avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) ainsi que le Département pour le soin apporté à ce dossier. Une belle aventure va commencer avec la construction de cet EHPAD de dernière génération pour le bien-être de nos Aînés. Le dossier a été semé d'embûches mais va enfin voir le jour.

Bien à vous,
SYLVIE LE HIR
Maire de Valdahon

Cœur de ville

VIE MUNICIPALE



• Agenda municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 4 avril 2024 à 20h salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville.

• Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h.
La mairie sera fermée exceptionnellement le samedi 30 mars (Pâques).

• INFOS PERTURBATIONS sur www.valdahon.com



Tout savoir sur les travaux, les routes coupées, les problèmes de réseaux,...

• Rendez-vous en ligne pour CNI/Passeport

<https://www.valdahon.com/vos-demarches/prendre-un-rendez-vous-pour-un-passeport-ou-une-carte-didentite.html>

RÉUNION PUBLIQUE SUR NOS FORÊTS

Une réunion publique est organisée par l'ONF le lundi 25 mars à l'espace Ménétrier à 20 h.

Vous pourrez poser toutes vos questions concernant la gestion des forêts.

LES SITES DE COMPOSTAGE PUBLICS

Deux sites de compostage ont été installés début décembre sur les espaces publics de Valdahon : en face du Collège et rue de la Lièze. Ces sites sont victimes de leurs succès et ne peuvent plus accueillir de nouveaux inscrits.



La Ville de Valdahon et Préval réfléchissent à l'installation de nouveaux sites sur l'espace public. Ces nouvelles installations permettront de réouvrir les inscriptions pour l'utilisation de sites de compostage public sur la commune.

Une information sera communiquée le cas échéant. Des ventes de composteurs individuels et un accompagnement au compostage en pied d'immeuble sont proposés par Préval.

Contact : **PRÉVAL Haut-Doubs**
Syndicat mixte pour la prévention et la valorisation des déchets
Tél. : **03 81 46 49 66**

MERCI MICHEL !



Michel Parrenin a démissionné de son poste de président du Comité de jumelage Valdahon-Maulbronn après 10 années d'exercice, lui qui avait déjà assuré ce poste de 2002 à 2006. Il quitte également le monde associatif après 25 années de bénévolat à Valdahon : il fut également président de l'association Randonnée Loisirs Culture de janvier 1998 à janvier 2003, trésorier du club sportif et artistique de la garnison (CSAGV) de 2021 à 2020.

Retraité de l'armée avec plus de 38 années de services, médaillé de la Défense Nationale, médaillé de la jeunesse, des sports et d'engagement associatif, Chevalier de l'ordre national du Mérite. Homme de projets, il fut également le fondateur et l'animateur de la section théâtre du CSAGV de 2005 à 2017 et participa même en mai-juin 2019 comme membre du jury pour la Rencontre Nationale du Théâtre des Armées.

Nous remercions très chaleureusement ce bénévole acharné qui a porté haut les couleurs de la ville. Roswitha Parrenin, son épouse, va reprendre la présidence du Comité de jumelage.



ÉCHANGES FRANCO-ALLEMANDS

Des activités ont d'ores et déjà été programmées en 2024 :

- Échanges scolaires : le Collège Edgar Faure reçoit les collégiens allemands du 14 au 21 mars
- Les 27 et 28 avril, accueil du nouveau maire de Maulbronn, Aron Treut et réunion des deux comités de jumelage
- Les 22 et 23 juin, Fête du Cloître à Maulbronn

École St-Exupéry



Le groupe scolaire St-Exupéry a été construit en 1971 pour accueillir 10 classes. Une extension a été réalisée en 2007 permettant la création de 4 classes supplémentaires.



Devant des éléments particulièrement inquiétants (décollement de certaines dalles du sol) signalés aux parents d'élèves le 15 février dernier par la directrice de l'école, la municipalité a immédiatement réagi et a décidé de la fermeture conservatoire de l'école Saint-Exupéry afin d'y réaliser une expertise et de lever l'ensemble des doutes. En effet, cette école communale construite en 1971, contient en ses murs de l'amiante, qui par sa présence seule ne constitue pas un danger immédiat. Cette caractéristique est connue et surveillée comme l'impose la loi depuis 2001. À ce titre, tous les 3 ans un dossier technique amiante (DTA) est réalisé. La prochaine certification doit normalement avoir lieu en juillet 2024.

Une réunion organisée par la ville le 28 février s'est tenue avec des représentants de parents d'élèves, la directrice de l'école, des enseignants et des représentants du service santé et du travail de l'Académie de Besançon pour présenter les résultats du diagnostic portant sur l'empoussièremement en fibres d'amiante dans l'air du bâtiment réalisé les 22 et 23 février dernier par un cabinet d'expert certifié. Les résultats ont indiqué qu'aucun risque lié à l'amiante n'a été identifié et que conformément au code de la santé publique, l'école pouvait réouvrir. Cependant, face à l'inquiétude des parents et du corps enseignant et sur le conseil de M. Corneille, Inspecteur sécurité et santé du travail de l'Académie, la ville a décidé, pour une mise optimale de sécurité des enfants et des personnels, de maintenir la fermeture de l'école St-Exupéry afin de procéder à la sécurisation des 1000 m² de sols de l'école (les 2 étages) par une entreprise certifiée.

Il faut noter que grâce à une mobilisation des services de la ville (aussi bien techniques qu'administratifs) et à une mobilisation solidaire du Département, du Collège, de la Paroisse et de Familles Rurales, une organisation provisoire pour l'accueil des élèves a été mise en place du 4 mars au 12 mars. Dans cette période, les classes ont été réparties dans différents bâtiments communaux et au collège.

À la fin des travaux, de nouvelles mesures d'empoussièremement ont été réalisées par un cabinet d'expertise indépendant qui a confirmé le premier diagnostic. L'école a pu donc recevoir les enfants et le corps enseignant en toute sécurité dès le 14 mars.



Scolarité / Jeunesse

Rappel pour les inscriptions scolaires 2024-2025



Les inscriptions dans les écoles publiques de Valdahon se feront à la mairie du 15 au 20 avril 2024. Des permanences sont prévues uniquement sur rendez-vous : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30 les **lundi 15, mercredi 17 et samedi 20 avril**.

Pour cela, il faut contacter l'accueil de la mairie au 03 81 56 23 88

LES ENFANTS CONCERNÉS

- Entrée en maternelle
- Entrée au CP
- Nouveaux arrivants

Lors de la permanence, se munir des documents originaux dont les élus présents vérifieront l'authenticité :

- Le livret de famille (parents et enfant(s) concerné(s))
- Le carnet de santé de l'enfant et une photocopie des 2 pages concernant la vaccination
- Un justificatif de domicile récent (électricité, loyer, impôts...)
- En cas de divorce, le jugement avec la résidence principale de l'enfant et une photocopie du jugement.

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site de la ville et également disponible dans le hall de l'accueil de la mairie et de la Maison des Services.

Renseignement au 03 81 56 23 88 ou par mail mairie@valdahon.com

Familles Rurales de Valdahon



La structure multi-accueil

La Structure Multi Accueil Trotinette, gérée par Familles Rurales du Doubs, est un lieu d'accueil, de socialisation et d'éveil pour **les enfants de 2 mois et demi à 4 ans** avec une capacité d'accueil de 24 places simultanées. Elle accueille en priorité les enfants non scolarisés de la commune de Valdahon et dont les parents travaillent.

Périscolaire / Mercredis Loisirs / Vacances

L'Accueil de Loisirs de Valdahon, géré par Familles Rurales du Doubs, est un lieu d'accueil, de socialisation et d'éveil pour **les enfants de 3 à 17 ans**, en dehors du temps scolaire.

Les enfants des écoles maternelles et primaires Lavoisier sont accueillis au pôle Lavoisier (4 Rue Lavoisier).

Les enfants de l'école maternelle Monnet et de l'école primaire St-Exupéry sont accueillis au pôle Viennet (1 bis rue Denise Viennet).

De nombreuses animations sont proposées sur les différents temps d'accueil des enfants correspondant à leurs envies et besoins.

Action Jeunes

Ce sont des moments conviviaux entre **les jeunes de 11 à 17 ans**, sous la forme de soirées ou d'organisation de projets : veillées animées, activités, préparation des projets (camps, sorties...)

Le but de cette action est de donner l'occasion aux jeunes qui le souhaitent de se retrouver autour d'activités et centre d'intérêts communs afin de créer du lien social et de partager de bons moments ensemble. Avec l'aide des animatrices, les jeunes développent des projets et les réalisent au cours de l'année.

Contactez sur Facebook et Instagram @ACTIONJEUNES de Valdahon

Contactez-nous :
FAMILLES RURALES FD25
SITE VALDAHON

1bis rue Denise Viennet, 25800 VALDAHON

Tél. 03 81 56 48 97

@ : secretariat.valdahon@famillesrurales.org

www.famillesrurales.org/valdahon

Déjections canines

Il est très fréquent de voir la nuisance, visuelle comme olfactive, des déjections canines se hisser dans le top 3 lors des consultations citoyennes, juste après les débris divers (papiers, canettes, etc.) et les mégots de cigarettes. Et pour cause, les déjections de nos chiens posent de véritables problèmes :

- dégradations du cadre de vie;
 - souillures des espaces publics;
 - prolifération des microbes;
 - risques de chute;
 - coût important du nettoyage des zones souillées via l'intervention d'agents de propreté,
- Nous enregistrons également de nombreux mécontentements de nos concitoyens sur les déjections canines, notamment sur les trottoirs.

Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe. L'amende pour déjection canine est donc fixée à 35 euros le plus souvent, mais les Communes sont libres de fixer le montant.



Plus d'excuse

La Ville a installé une dizaine de toutounettes réparties dans la commune pour permettre aux propriétaires de chien de trouver des sacs plastiques accessibles rapidement pour ramasser les déjections de leur animal et éviter de souiller les espaces publics.

Taille des haies

Les riverains possédant des haies et buissons croissant le long de la voie publique sont tenus de les tailler et de les élaguer de manière à ce que les branches n'empiètent pas sur le domaine public. À noter que les végétaux ne doivent pas dépasser deux mètres de haut, et que cette hauteur est ramenée à un mètre au niveau des carrefours et des virages.

À certains endroits de notre commune, on constate une gêne occasionnée par le dépassement de haies ou d'arbres sur le domaine public mettant en cause la sécurité des déplacements des piétons et riverains. Vous devez veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir, constituer un danger pour la circulation routière ou encore masquer l'éclairage public.

L'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors mis à la charge des propriétaires négligents.

Évitons d'en arriver à ces extrêmes et faisons preuve de civisme à l'égard de nos concitoyens.



Nuisances sonores : respectez les horaires

L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse, perceuse, tronçonneuse...) est soumise à des horaires précis :

- du lundi au vendredi :
8h30 - 12h et 14h - 19h30
- le samedi :
9h-12h et 15h-19h30
- le dimanche et les jours fériés :
10h-12h

À noter que les entreprises sont soumises à d'autres horaires :

- du lundi au samedi :
7h - 12h30 et 13h30 - 20h00

Interdit le dimanche et les jours fériés.

EMBELLISSEMENT DE LA VILLE



Villes et Villages Fleuris LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

« Villes et Villages Fleuris » est un label national qui récompense les communes œuvrant pour l'amélioration de la qualité de vie de leurs citoyens notamment dans son volet environnemental et en particulier la valorisation paysagère. Il prend en compte un certain nombre de critères (la démarche de valorisation des aménagements paysagers, l'animation et la promotion de la démarche; le patrimoine végétal et le fleurissement, la gestion environnementale et qualité de l'espace public...).



La ville de Valdahon participe depuis de nombreuses années au concours des Villes et Villages Fleuris. C'est le jeudi 8 février dernier que s'est tenue la cérémonie de remise des prix du label Villes et Villages Fleuris 2023 dans la nouvelle salle de spectacle « Le Patronage » à Sancey. Ce sont 52 communes, parmi les 54 participantes, qui ont été récompensées à l'occasion de la remise des prix du label Villes et Villages Fleuris. Les communes labellisées 1 à 4 fleurs ont été mises à l'honneur pour leur implication dans la valorisation des aménagements paysagers et de la biodiversité. Pour Valdahon, ce sont 4 agents des Espaces publics qui étaient présents à cette cérémonie. La Ville de Valdahon a donc conservé ses 2 fleurs récompensant le travail du service impliqué au quotidien à l'embellissement et au fleurissement de la Ville.



Une politique verte de l'embellissement de la Ville

Le fleurissement réussi de la ville est le fruit du travail minutieux et passionné de Jean-Baptiste Angeli, responsable fleurissement et référent espaces verts, et de tous les agents sous la direction du service Espaces Publics de Dominique Lafférière. Pour composer et agencer les massifs, leur savoir-faire et leurs connaissances du végétal sont essentiels. On peut ainsi admirer près de 500 m² de massifs et jardinières garnis d'aster, achillée, campanule, uncinia, festuca glauca, acanthe, delphinium, salvia, coréopsis, impérata red baron... Le choix se porte sur des plantes plus durables et moins gourmandes en eau.

La prise de conscience de la problématique environnementale est réelle.

Les élus, notamment Stéphane Lescure, maire-adjoint à l'environnement, souhaitent retrouver la nature en ville par un embellissement respectant les

critères de développement durable. Le nouveau plan de

fleurissement apporte de la nouveauté dans les rues, espaces

fleuris, ronds-points, avec moins de jardinières et pots, mais avec plus de massifs agrémentés de plantes vivaces, bulbes et arbustes mis en place durablement. Lors de son passage, le jury des villes et villages fleuris a pu constater les efforts fournis dans la plantation d'arbres, dans les économies d'eau, la mise en valeur du patrimoine et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Pour développer la biodiversité, de nombreuses actions depuis quelques années sont menées : des zones de fauchage tardif, des hôtels à insectes naturels (branchages ou tas de bois), une parcelle d'écopâturage en lien avec un éleveur de chèvres de la ville et une politique de plantation annuelle de 10 arbres. La ville a même atteint en 2023 le niveau 3 (le plus élevé) certifié par la Fredon validant, entre autres, qu'aucun produit phytosanitaire n'est utilisé.

Espaces verts :

- 75 700 m² de pelouse à tondre.
- 45 000 m² de fauchage.
- 32 km d'élagage et l'entretien des cimetières.

Fleurissement :

- 2500 plantes annuelles.
- 500 m² de massifs.
- 205 arbres à entretenir.

BILLET DE LA MINORITÉ : Les élus de la minorité n'ont pas communiqué de billet pour cette édition.

ANIMATIONS & CULTURE

à la médiathèque Brachotte

ATELIER CRÉATIF

Mercredi 27 mars et samedi 30 mars à 14h30
Inscription obligatoire à une seule séance / Enfants à partir de 8 ans.

CLUB ADO

Samedi 23 mars à 14h30
Inscription obligatoire / Public: adolescent / Ouvert à tous.

En avril

EXPOSITION « DES LIVRES EN DENTELLE »

Présente quelques ouvrages en dentelle, en Art japonais du papier découpé. En collaboration avec la Médiathèque départementale du Doubs.

Les rendez-vous

BÉBÉS LECTEURS mercredi 17 et 24 avril
à 10h30, (inscription obligatoire à une seule séance)

CLUB ADO vendredi 26 avril à 14h30.

CLUB LECTURE mercredi 10 avril à 18h



Les ateliers

ATELIER CRÉATIF cession « adulte »,
vendredi 19 avril à 14h30
ATELIERS CRÉATIFS, enfants à partir de 8 ans,
mardi 16 avril et 23 avril à 14h30

ATELIER D'ÉCRITURE

Samedi 13 avril à 14h30 avec Isabelle Lodens

HEURE DU CONTE KAMISHIBAI

Samedi 6 avril à 10h30 - Pour sensibiliser le jeune public au tri des déchets, des histoires sont racontées pour découvrir de manière ludique les bons gestes. En collaboration avec Préal.

Samedi 6 avril

DÉDICACE ATELIER dessin manga à

14h30. Eruthoth, auteur et dessinateur de manga du secteur, animera un atelier pour des adolescents (et adulte éventuellement en cas de place) autour du dessin de manga.



Fermeture de la médiathèque Brachotte le mardi 30 avril en raison du pont du 1^{er} mai.

Agenda

Samedi 23 mars

Bal Country à l'Espace Ménétrier avec MSdance.
Soirée réunissant les différents clubs de la Région. Ouvert à tous. Entrée: 12 €

Mercredi 27 mars

Pour les plus de 60 ans, cinéma avec l'ADMR à 14h30 - 5,50 € la séance au cinéma pax. Projection du film « La tresse »
Inscription au 03 81 56 22 44

Samedi 30 mars

Ciné « Smile » (ciné pour tous) à 14h30 au Cinéma Pax
Une séance Tous Publics adaptée à l'accueil de personnes et familles concernées par le handicap et les troubles du comportement. Projection du film « Le Royaume de Kensuké ».
Tarif: 4,50 €

Mercredi 3 avril

Repas dansant organisé par le Club de l'Amitié à l'occasion de la journée de l'Amitié à 12h à l'Espace Ménétrier.

Samedi 6 avril

2ème loto de l'UNC à l'Espace Ménétrier. Ouverture des portes à partir de 19h. Début des jeux à 20h30. 3 000 € en bons d'achat et animé par speed loto - Réservations au 06 45 15 92 29 ou Speed-Loto au 06 86 48 55 69

Judi 11 avril

Foire mensuelle

Vendredi 12 avril

Forum de l'emploi organisé par la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs à l'Espace Ménétrier de 9h à 12h30

Samedi 13 avril et dimanche 14 avril

Tournoi de basket organisé par l'ASV Basket au gymnase Pierre Nicot de 8h à 18h

Du 9 au 11 avril

Bourse aux vêtements printemps été de l'ADMR pour adultes et enfants et matériels de puériculture à l'Espace Ménétrier.

- Mardi 9 avril de 9h à 15h30: dépôt

- Mercredi 10 avril de 9h à 18h: vente

- Jeudi 11 avril de 9h à 11h: reprise des invendus

Rens. au 03 81 56 41 79 ou 06 45 74 52 07 ou 06 38 82 87 21

Participation aux frais: 10 % sur le total des articles vendus

Samedi 13 avril

Soirée jeunes organisée par Familles Rurales à l'Espace Ménétrier. Stand découvertes, repas convivial et jeux de 16h à 21h30

Du 19 au 21 avril

1ère édition du salon de l'habitat du Haut Jura organisée par Mt Expos de 10h à 19h (vendredi ouverture à 14h) au Gymnase Pierre Nicot (rue de l'Hôtel de Ville) - 40 exposants présents sur plusieurs thématiques: construction, rénovation, Cuisines bains & rangements, chauffage, Jardin/détente - Entrée et parking gratuits.

Rens. 09 52 49 84 49 - E-mail: info@mtexpos.com

Samedi 20 et dimanche 21 avril

Week-end bien-être à l'Espace Ménétrier
Entrée: 1 € (reversé à l'association Tous ensemble avec Rayan contre l'autisme)

Mercredi 24 avril

Pour les plus de 60 ans, cinéma avec l'ADMR à 14h30 - 5,50 € la séance au cinéma pax. Projection du film « Chasse gardée »
Inscription au 03 81 56 22 44

Samedi 27 et dimanche 28 avril

13e Tournoi national de Badminton organisé par le Badminton Valdahon-Vercel au gymnase Pierre Nicot
Samedi de 8h à 19h
Dimanche de 8h à 18h

